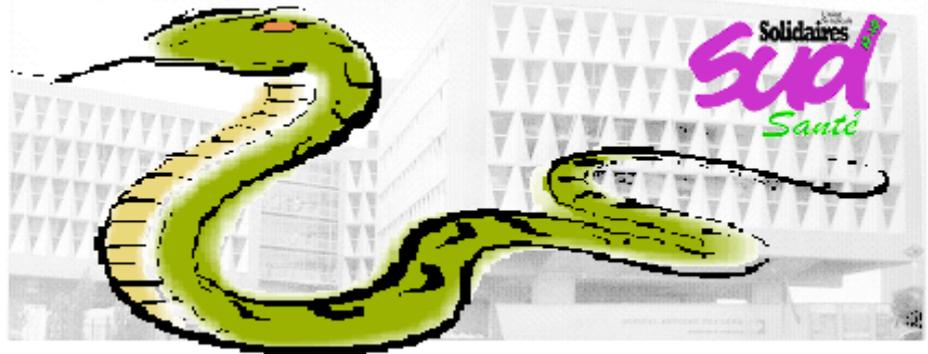


Langue de Vipère



EDITO

FEVRIER 2015

En ce début d'année 2015, nous sommes dévastés par ce qui s'est produit !

12 de nos camarades sont morts (17 dans ces actes de barbarie).

Charlie Hebdo défendait nos valeurs que sont la liberté, la laïcité, le vivre ensemble la Solidarité, l'humain d'abord !

C'était une bande de copains qui déconnaient, dessinaient et nous faisaient partager du bonheur. Apparemment Desproges disait vrai « on peut rire de tout mais pas avec tout le monde » !

Certains n'ont pas compris... et ont décidé de les abattre froidement à la kachnikov.

Alors OUI, nous sommes Charlie et nous le revendiquons mais PAS seulement en janvier ! Ni comme tous ses usur-

pateurs qui sont venus défilés avec nous le 11 janvier... les dirigeants ou ex-dirigeants qui étaient présents NE SONT PAS CHARLIE !

Les dirigeants Européens Mme Merkel (Allemagne), M. Rajoy (Espagne), M. Samaras (Grèce), M. Coelho (Portugal), M. Juncker, Tusk, et Schulz (Europe) qui affame les peuples Grecs, Espagnols, Portugais par l'austérité...

Et c'est pas fini : Netanyahu (Israël), Lavrov (Russie), Orban (Hongrie), Davutoglu (Turquie), Bongo (Gabon) à la manif pour la liberté de la presse!!! Pourquoi pas Poutine ou même Bachar Al Assad ?

NON ces gens NE SONT PAS CHARLIE !

La liberté d'expression ce n'est pas tout dire elle est cadré par la loi, on ne peut diffamer ni avoir des propos racistes ou antisémites...

La liberté d'expression pourrait se résumer par cette position de Voltaire « je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites mais je me battrais pour que vous ayez le droit de le dire »

OUI nous continuerons à nous battre pour que l'esprit CHARLIE vive :

**LIBERTE,
EGALITE,
FRATERNITE,
LAICITE,
HUMANITE**

SOMMAIRE :

- *Edito*
- *Bazar aux urgences*
- *Attention NOTATION*
- *Projet de suppression du CHSCT, seul organe de défense des salariés!*
- *Anecdote sur le CTEL 2015 !*

CALENDRIER CAP

28/01/15 : PERS. ACH + AMA	CAP 9
04/02/15 : PERS. MEDICO-TECH DE CATEGORIE A	CAP 2
09/02/15 : PERS. OUVRIERS ET TECHNIQUES	CAP 10
10/02/15 : PERS. ADMIN.	CAP 13

**Nous Sommes Tous
CHARLIE**



JFF

BAZAR AUX URGENCES...



Aménagement d'un espace d'accueil pour patient dans le couloir des urgences en travaux, la couverture de survie est utilisée comme pare-lumière pour protéger le patient du néon placé juste au-dessus car même la nuit c'est allumé en permanence ! ...

Les urgences de l'hôpital Antoine Bécère subissent actuellement une rénovation nécessaire et attendue. Malheureusement aucune disposition n'a été prise pour réorienter un certain nombre de patients vers d'autres structures d'accueil des urgences.

La fin d'année 2014 a donc vu les urgences de l'hôpital Bécère accueillir

autant de patients que d'habitude mais dans des conditions lamentables !

De nombreuses chambres ayant été fermées les patients ont été accueillis dans les couloirs (éclairés 24h/24), dans les salles de bain, le moindre espace vide a servi, avec une augmentation des risques de chutes, de choc...

Il a été impossible, pendant plusieurs semaines de circuler convenablement dans ce service, de faire ses soins intimes (plus aucune confidentialité !). Plus grave, il était impossible de surveiller correctement les patients, de faire une réanimation en urgence ou même de faire une évacuation rapide en cas d'incendie.

SUD santé et la CGT ont alerté dès le premier jour la direction des soins, le 23 novembre, ne voyant rien venir un Danger grave et Imminent a été déposé le 27 novembre. La seule réponse de la direction a été de renforcer occasionnellement l'équipe en place par du personnel supplémentaire.

Ne voyant rien venir, les personnels nous ont recontactés pour dire que l'apport en personnel était bien mais

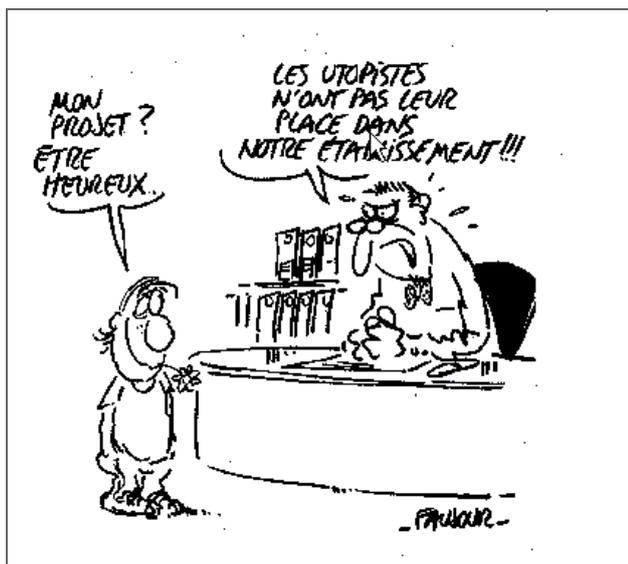
insuffisants notamment la nuit. Suite au Danger Grave et Imminent et à l'arrivée d'un nouvel inspecteur du travail dans notre circonscription, celui-ci a décidé de venir visiter les urgences le 4 décembre 2014. Les syndicats Sud et CGT ont pointé le même jour en CHSCT, des dysfonctionnements liés à l'organisation mise en place et aux conditions de travail.

Dans son rapport, l'inspection du travail reprend les points que nous avons dénoncé à la direction sans suite c'est-à-dire une sécurité incendie non conforme, une intensité du travail avec une forte exigence émotionnel avec des conditions de travail anxiogène. (Risque Psycho Social important)

Depuis l'avis de l'inspection du travail et la grève enclenché par la médecine de ville, la direction a suspendu les travaux.

Nous attendons le prochain CHSCT pour avoir un éclaircissement sur cette situation.

ATTENTION NOTATION...



Et oui, la notation existe toujours (malgré les dires de certains) et nous n'avons jamais été autant

interpellés que cette année. Des services n'ont rien signé depuis plusieurs années ! Nous l'avons d'ailleurs évoqué au DRH ainsi que les entretiens d'évaluations ne se déroulent pas correctement. Nous attendons toujours des actions. Pour rappel la signature des notes de 2013 doivent avoir lieu avant le 31 décembre 2014, la notation a un impact sur votre déroulement de carrière notamment l'avan-

cement modulé d'échelon...

Au préalable un entretien d'évaluation doit être fait avec votre supérieur hiérarchique où un bilan est fait, votre projet professionnel évoqué et l'objectif de l'année suivant fixé.

Pour toute contestation de note ou d'appréciation, celle-ci doit se faire dans les 2 mois à partir de la signature. Signer une note ne veut pas dire que vous êtes d'accord avec ce qu'elle contient mais que vous en avez pris connaissance.

Pour tout renseignement ou révision de note, n'hésitez pas à nous contacter.

PROJET DE SUPPRESSION DU SEUL ORGANE DE DEFENSE DES SALARIES

La santé au travail est une question de santé publique affirmait François Hollande candidat.

Or, chaque semaine, les attaques du gouvernement et du patronat se multiplient contre les droits et les acquis des salariés en matière de santé, de prévention des risques et des conditions de travail. Fin Octobre, François Hollande, président de la République a annoncé des mesures visant à simplifier l'activité des entreprises afin de faire face à la « lourdeur administrative ».

Elles diminuent les prérogatives des médecins du travail notamment en matière d'aptitude ou d'inaptitude. Il s'agit d'empêcher le médecin du travail d'émettre des préconisations d'aménagement de poste et d'adaptation au poste de travail. Une autre mesure vise à supprimer l'obligation de reclassement qui s'impose aux employeurs et aussi à faciliter le licenciement de salarié-e-s qui présentent des restrictions d'aptitude.

C'est une remise en cause importante du droit, contrairement à ce que les politiques nous racontent : non, ce n'est pas un simple allègement administratif.

Le patronat tente de supprimer les CHSCT, ou plus exactement de les priver des prérogatives et pouvoirs qui étaient les leurs jusqu'à aujourd'hui.

Les CHSCT ne seraient plus une structure autonome dotée de compétence et de droits mais une simple commission au sein du comité d'entreprise. De plus ils ne seront obligatoires qu'au-dessus de 500 salarié-e-s alors qu'ils existaient et existent toujours pour les établissements de 50 salarié-e-s. De fait, plusieurs millions de salarié-e-s seraient exclu-e-s ! Pour les établissements de 50 à 500 salariés, la commission ne pourra exister que par accord d'entreprise. Pour signer un tel accord il faut être 2, le patron et les syndicats. Quel patron signera ?

Cette « nouvelle » commission n'aura plus de personnalité morale et ne pourra plus ester en justice, alors que les actions juridiques conduites dans le cadre des CHSCT ont conduit à une jurisprudence riche en matière de prévention des risques professionnels et de sécurité au travail.

Ces actions ont permis aussi la reconnaissance des fautes inexcusables des employeurs. La « nouvelle » commission perdra ce pouvoir de contraindre l'employeur à garantir une organisation du travail qui intègre Hygiène, Sécurité au Travail et Conditions de Travail.

Aujourd'hui, le CHSCT peut faire valoir son droit d'alerte, le droit d'enquête, le droit d'expertise. Les expertises sont financées par l'entreprise avec la liberté de choix et de désignation d'experts indépendants. Dans la « nouvelle » commission, l'indépendance des experts ne sera plus garantie, ils seront co-désignés par l'employeur et les élu-e-s CE. De plus, les CE devront sur leur budget de fonctionnement, cofinancer l'expertise à hauteur de 20%.



Là encore, les patrons sont tranquilles, même si les risques ne diminuent pas, les expertises, elles, se feront plus rares !

Comment imaginer que des questions aussi importantes pour les salarié-e-s que sont l'étude des risques graves et de la sécurité au travail soient conditionnées à la capacité de financement du CE !

Ces négociations se déroulent évidemment toujours dans le plus grand secret, pas d'informations aux salarié-e-s ni même avec les élu-e-s CHSCT, c'est inacceptable.

Le gouvernement a annoncé immédiatement vouloir néanmoins réformer les conditions du dialogue social dans l'entreprise. On peut craindre le pire, la menace reste entière !

Le CHSCT est la seule instance qui permet de rendre visibles et lisibles les manquements des directions d'entreprises et ce, tant sur le secteur privé que sur le secteur public.

Depuis leur création en 1982, les CHSCT ont démontré leur utilité dans différents domaines : défense de la santé au travail, amélioration des conditions de travail grâce aux interpellations, mises en cause et dénonciation d'organisations du travail dangereuses ou pathogènes mais aussi toutes formes de dysfonctionnement institutionnel.

Laisser le gouvernement et le patronat mener cette réforme des CHSCT, serait renoncer à défendre la santé au travail, la sécurité, et de fait, exclure des millions de salarié-e-s de toutes les interventions que les CHSCT permettent.

C'est aussi permettre aux patrons et au gouvernement de considérer les salarié-e-s comme une marchandise jetable quand ils/elles montrent des signes d'usure professionnelle, le tout, sans contrôle ni contre-pouvoir.

Il faut contrer le patronat et le gouvernement en lançant une grande campagne d'information auprès des élu-e-s et des salarié-e-s, en interpellant les organisations syndicales pour qu'elles s'opposent à ces attaques contre le droit du travail.

Il faut massivement signer la pétition en ligne initiée par le collectif « pour ne plus perdre sa vie à la gagner » ...

<http://www.politis.fr/Pour-ne-plus-perdre-sa-vie-a-la,29698.html>



SYNDICAT SUD SANTÉ
HÔPITAL ANTOINE BÉCLÈRE

157 rue de la Porte de Trivaux
92141 Clamart Cedex

Tél. : 0145374464
Fax : 0145374864
Mobile : 0632596476
Sud.Sante@abc.aphp.fr

RETROUVEZ NOUS SUR
LE WEB :

WWW.SUDBECLERE.ORG

REJOIGNEZ NOUS !

Passez nous voir au local SUD,
Sous-sol à côté des mutuelles.

Qu'est ce que SUD Santé ?

SUD... Comme Solidaires

Parce que c'est ensemble, salariés ou précaires, chômeurs ou sans droits, que nous pourrons résister à ceux qui veulent liquider nos acquis sociaux et le code du travail.

SUD... Comme Unitaires

Parce que c'est dans le « tous ensemble », organisations syndicales, associations et collectifs de lutte, que nous défendrons la santé, le social, l'emploi, le service public, la protection sociale.

SUD... Comme Démocratiques

Parce que chacun(e) doit pouvoir donner son avis et participer aux décisions pour que l'action syndicale soit solide. Le syndicalisme doit trouver la voie du débat démocratique à tous les niveaux, en commençant par la base.

SUD est un syndicat récent pour un nouveau syndicalisme, issu des grèves de 1988, il met en œuvre un fonctionnement original basé sur la recherche constante de ce qui unit plutôt que de ce qui divise.

Le droit à la santé et le droit de vivre en société sans discrimination sont pour nous essentiels.

ANECDOTE SUR LE CTEL 2015...

Chers lecteurs et électeurs,

Méfiez-vous un vote peut en cacher un autre...

Lors du premier CTEL du Groupe Hospitalier des tractions secrètes ont eu lieu pour l'élection du secrétaire d'instance ! La CGT du GH a donc remporté le secrétariat du CTEL avec les voix de FO et de la CFDT.



Le plus amusant c'est la désignation concernant le siège de la Commission de Surveillance. En effet, les deux premières organisations doivent

avoir un siège donc CGT et Sud Santé en obtienne un siège chacun. Chose des plus surprenantes, la CGT a mandaté pour la représenter M. Vincent secrétaire de la section CFDT de Bicêtre !!!!

Moralité :

Attention!, quand vous votez CGT c'est la CFDT qui siège !